



Parents,

Pour cette 3<sup>ème</sup> année, le permis de bonne conduite est reconduit avec le principe d'un décompte de points selon le comportement de votre enfant (liste des incidents avec nombre de points décomptés indiqué sur ce règlement). Les objectifs restent les mêmes : **encourager votre enfant et valoriser son comportement** lors du transport scolaire tout au long de l'année. Au moindre incident, les accompagnateurs l'écriront le jour même sur un carnet à souches, la note sera remise le jour même à votre enfant pour que vous le signiez et le retourniez aux accompagnateurs le lendemain. La responsable du service notera sur ce document le motif et le nombre de points déduit **des 12 points** de départ. Ce document est consultable à tout moment dans le cahier de liaison de votre enfant. L'échelle des sanctions est volontairement plus sévère afin de dissuader rapidement tout débordement.

Nombre de points RESTANT	DATES Horaires	OBSERVATIONS relevées sur la note de l'accompagnateur signé par vos soins	Signature Parents
12 points			
11 points			
10 points			
<b>Exclusion d'un jour du service avec rencontre à 16h30 de la famille et de l'enfant (jour fixé d'un commun accord entre la mairie et la famille).</b>			
9 points			
8 points			
7 points			
<b>Envoi courrier MAIRIE d'avertissement à la famille</b>			
6 points			
5 points			
4 points			
<b>EXCLUSION d'une semaine du service transport avec envoi d'un courrier de Saint Etienne Métropole</b>			
3 points	Possibilité de rachat de point(s) (Voir modalités sur règlement)		
2 points			
1 point	<b>EXCLUSION DU SERVICE DEFINITIVE avec envoi d'un courrier de Saint Etienne Métropole</b>		